

ne peuvent guère être considérés comme « ordonnés », et les Membres du Fonds reconnaissent la nécessité de les réduire ou de les éliminer le plus rapidement possible.

Technique de collaboration

Le Fonds a souligné la nécessité d'élaborer une technique de collaboration et de consultation officieuses grâce à laquelle les problèmes pourraient être envisagés aussitôt qu'ils naîtraient et résolus en toute discrétion. Le Fonds espère devenir un milieu où il sera possible d'examiner ces problèmes difficiles de la manière qui conviendra le mieux aux besoins des pays intéressés et de la communauté internationale.

Outre cette collaboration avec les membres et avec les autres organisations internationales, le Fonds a pu fournir une assistance technique à plusieurs de ses membres qui avaient à résoudre des problèmes actuels ou éventuels relatifs à leur balance des comptes. En plus des consultations qu'il a données régulièrement, le Fonds a envoyé des missions techniques dans plusieurs pays membres, sur l'invitation de ces derniers. Le Fonds devient une source de plus en plus importante de renseignements sur les questions financières et économiques d'ordre international et met une grande partie de ces renseignements au service des pays membres par ses publications régulières, (*Statistiques financières internationales* et *Revue des Nouvelles financières internationales*), ainsi que d'autres documents publiés, tels ses rapports annuels.

Le Fonds exerce aussi d'autres fonctions moins étroitement liées aux articles d'accord mais qui découlent du rôle que le Fonds peut jouer en fournissant le mécanisme d'action internationale nécessaire pour la solution des divers problèmes monétaires. Par exemple, dans les accords relatifs aux prêts d'après-guerre consentis au Royaume-Uni tant par les États-Unis que par le Canada, le Fonds est chargé de déterminer les faits qui justifieraient la renonciation aux intérêts. De même la charte de l'OIT prévoit que cette organisation doit, avant de se prononcer définitivement sur la question de savoir si certaines restrictions quantitatives sont compatibles avec les dispositions de la Charte, accepter la détermination donnée par le Fonds en toute matière relative aux réserves monétaires des membres.

Le Canada a toujours été fortement en faveur du Fonds monétaire international, car il a un intérêt vital à ce que soit instauré dans le monde le genre de régime commercial que le Fonds préconise. Comptant beaucoup sur l'importation pour maintenir chez lui un niveau de vie acceptable, le Canada doit pouvoir exporter. D'autre part, ses marchés d'importation ne sont pas, en général, les mêmes que ses marchés d'exportation. Il faut donc, pour le Canada, que le commerce mondial s'élargisse et que se rétablissent le plus tôt possible des conditions lui permettant d'employer le produit de ses exportations pour acheter où bon lui semblera. Or, ce sont là d'autres objectifs du Fonds monétaire international. Le Canada se rend compte des obstacles qui s'opposent, dans les conditions actuelles, à la réalisation de ces fins, mais il coopère sans réserve avec le Fonds afin de réduire au minimum la période de transition nécessaire. C'est dans un monde où le Fonds pourra enfin fonctionner sur une base normale et atteindre ses objectifs de temps de paix, que l'économie canadienne pourra le mieux assurer aux Canadiens un niveau de vie conforme à leurs traditions.

■ ■ ■

A
et tous
placer :
No
pendan
aux hor
l'expres
celle de
assurée
besoin
Vo
Unies s
capable
qui pri
perpétu
vouloir
progrès
Pa
Francis
gnage
interna
politiq
légitim
L
surtou
qu'elle
la pat
Grand
contin
nation
manqu
bilité.
ma gé
sagess
D
la pai
mesur
munis